

Collectif départemental de défense  
de l'école publique de l'Allier  
chez  
FSU 03  
42 rue du Progrès  
03000 MOULINS

Madame la Ministre de l'Education Nationale  
110 rue de Grenelle  
75357 Paris 07 SP

Broût-Vernet le 04 mai 2016,

Madame la Ministre,

A la lecture de vos annonces sur la « refondation de l'école pour redonner à l'École l'ambition et les moyens de faire réussir tous les élèves » ou de « l'École plus juste, qui ne laisse aucun enfant aux bords du chemin » pour reprendre les termes de votre lettre de rentrée 2015, on se prend à rêver à une réalité nouvelle. La seule et unique logique comptable et les 80 000 suppressions de postes d'enseignants imposés de 2007 à 2012 serait donc un lointain cauchemar et la réalité serait alors bientôt un retour à des conditions dignes.

Pourtant dans l'Allier, après avoir à nouveau perdu 27 postes en 2012, 10 postes en 2013, et 9 postes en 2014 le solde annoncé de la carte scolaire 1er degré 2016 dans l'Allier est nul pour la deuxième année de suite. Mais par le jeu de la différence entre « postes » et « classes », il y aurait une perte de 20 classes, 1 poste de maître E, 1 poste de psychologue scolaire et 1,17 ETP de décharge de direction à la rentrée prochaine, en créant 4 postes d'enseignants sans classe dans les écoles même où ferment des postes. La présentation de ce projet lors du CDEN du 9 février 2016 a provoqué un appel à la grève et le rassemblement d'une centaine de personnes devant la Préfecture de l'Allier puis la constitution, le 2 mars à Broût-Vernet, du Collectif Départemental de défense de l'école publique réunissant des parents d'élèves, des représentants de la FCPE, des élus et des représentants des syndicats de l'enseignement public affiliés à la FSU, à FO, à SUD et à la CGT.

Pour justifier de l'impossibilité de maintenir ces classes fermées et de pourvoir aux besoins impérieux de postes de remplaçant supplémentaires, Madame la Directrice Académique nous explique que le nombre d'élève par classe de notre département est en moyenne inférieur à celui d'autres départements. Notre collectif partage ce constat qui montre en effet l'ampleur des besoins de créations de postes d'enseignants partout au sein du territoire de la République. Il refuse par contre fermement l'utilisation de cet alibi comme justification de la fermeture de classe dans notre département. L'Allier n'a ni à s'excuser ni à renoncer à avoir des conditions de scolarisation plus dignes que d'autres départements. L'égalité veut d'autres lois.

Pourtant, de nombreuses études ont mis en évidence l'impact de la réduction du nombre d'élèves par classe, bénéficiant davantage, dans l'ensemble, aux élèves issus d'un environnement social ou scolaire défavorisé. Vous connaissez sans nul doute cette conclusion Madame la Ministre, car celle-ci a été publiée par Olivier MONSO en novembre 2014 dans la revue Education & formations (n°85) et elle est consultable sur le site internet du ministère dont vous avez la charge au nom du peuple français.

Une autre étude américaine de Diane Whitmore SCHANZNBACH publiée par le National Education Policy Center de l'Université du Colorado a également mis en évidence des effets positifs durables sur les compétences cognitives et non cognitives des élèves : les enfants venus des classes réduites ont un niveau plus élevé en maths et langue nationale et ont poursuivi plus longuement leurs études et obtenu de meilleurs salaires.

Par ailleurs, les enseignants plébiscitent largement le travail à effectif réduit. Parce que cela permet de meilleures conditions de travail, et ce n'est pas indécent de le dire, mais aussi parce que cela permet un travail plus différencié, une meilleure prise en charge de la difficulté scolaire. Il est d'ailleurs urgent de reconstituer les équipes RASED pour que la difficulté scolaire soit prise en compte et mise œuvre au sein de l'école entre l'enseignant et ses collègues spécialisés.

En outre, l'Allier connaît d'énormes difficultés de remplacement ayant conduit à l'annulation de 3 stages de formations continue pour les personnels titulaires en mars. En conséquence, les professeurs des écoles stagiaires ont effectué un stage en qualité de remplaçant en changeant leur lieu de stages quelques jours avant celui-ci. En avril-mai, 3 autres stages ont été annulés et les missions des brigades formation continue ont été modifiés pour qu'ils fassent office de remplaçants. Nous ajoutons que de nombreuses classes restent sans enseignant au mépris des conditions de travail et de santé des personnels et des conditions d'étude des élèves.

Le collectif départemental de défense de l'école public réuni ce jour se reconnaît totalement dans vos éléments de langage et souhaite aussi une école « plus juste pour lutter contre les déterminismes qui minent l'idéal républicain, et fière d'être au cœur de la République » pour reprendre à nouveau les termes de votre lettre de rentrée 2015 aux enseignants. Il exige également que « *Quelles que soient leurs origines sociales, géographiques ou culturelles, qu'ils grandissent dans un petit village, une grande ville ou son agglomération, qu'ils soient à l'école maternelle ou préparent le baccalauréat, l'école doit avoir la même exigence envers chaque élève et offrir les mêmes chances à tous.* » comme vous l'exprimiez dans votre lettre aux parents lors de cette même rentrée.

Attachés viscéralement à l'école de la République en tant que Service public ayant comme ligne directrice la défense de l'intérêt général et non la gestion comptable, le collectif départemental de défense de l'école public de l'Allier vous demande donc de joindre les actes à la parole. C'est avec la plus grande détermination que nous refusons la poursuite du processus inégalitaire de territorialisation de l'école qui, de la réforme des "rythmes" à la réforme du collège, en passant par la mise en place d'une convention territoriale, amène inévitablement à la mise en concurrence des territoires et à une harmonisation vers le bas, dont le projet de suppression de 14 classes dans l'Allier est le triste exemple.

C'est pourquoi nous vous demandons, pour la rentrée de septembre 2016, une dotation de poste permettant l'annulation de la suppression des 20 classes et des 2 postes de RASED menacées de fermeture par le projet de carte scolaire 2016 dans l'Allier ainsi que la création de 20 postes de brigade de remplacement. L'Ecole a besoin de la mise en place d'un programme national de réinvestissement égalitaire de l'Education Nationale et non de la logique actuelle de contractualisation territoriale concurrentielle.

Vous souhaitant bonne réception de notre demande, nous vous prions de croire, Madame la ministre de l'Education Nationale, à notre attachement au service public laïque de l'Education Nationale.

Les représentants du collectif départemental de défense publique de l'Allier

Pour les élus locaux,  
Pierre Houbé  
(Maire de Broût-Vernet)

Pour la FCPE,  
Patrice Berthomier

Pour le SNUipp-FSU 03,  
Jérémy Maurel

Pour le SNES-FSU 03,  
Camille Morandat

Pour la FSU 03,  
Vincent Presumey

Pour SUD éducation 03  
Erwan Charny

Pour la CGT Educ'action,  
Elena Blond

Pour SNUDI-FO  
Gaëlle Sipos